



Parc
naturel
régional
du Golfe
du Morbihan

Park ar Mor Bihan

Une autre vie s'invente ici

Rapport n° 20201020-21
Délibération n°2020-51
Bureau syndical du Syndicat Mixte de Gestion
du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
Réunion du mardi 20 octobre 2020

« Restauration de la fonctionnalité des zones humides littorales, Espaces de transition terre-mer, en assurant la coordination de la lutte contre le baccharis et Animation de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes à enjeu santé »

L'an deux mille vingt, le mardi 20 octobre à 9h, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 13 octobre 2020 s'est réuni dans les locaux du Parc sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIC	1 ^{er} vice-président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	

Absents excusés :

M. Pascal BARRET
Mme Nathalie COURTRAI
M. André CROCQ
M. Gilles DUFEIGNEUX
M. Luc LE TRIONNAIRE

Procuration :

M. Luc LE TRIONNAIRE donne procuration à M. David LAPPARTIENT
Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. Ronan LE DÉLÉZIC
M. André CROCQ donne procuration à Mme Anne GALLO
M. Pascal BARRET donne procuration à Mme Sylvie SCULO

Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (*Directrice*)
Mme Annaëlle MÉZAC (*responsable du pôle biodiversité et aménagement*)
Mme Sophie GIRAUD (*responsable du pôle développement territorial*)
Mme Marie TAVENNEC (*Responsable administrative et financière*)

« Restauration de la fonctionnalité des zones humides littorales, Espaces de transition terre-mer, en assurant la coordination de la lutte contre le baccharis et Animation de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes à enjeu santé »

Depuis 2014, le Parc, en partenariat avec l'association « Collectif anti-baccharis », coordonne une action citoyenne innovante de lutte collective contre la prolifération du baccharis au sein des zones humides des deux Zones Spéciales de Conservation du territoire du Parc. Cette lutte se réalise dans le cadre d'une stratégie intégrée, couplant connaissance de la répartition, chantiers bénévoles récurrents et sensibilisation.

L'objectif de cette stratégie est de stopper la dynamique d'extension et l'éradication de l'ensemble des foyers de dispersion de l'espèce, afin de maintenir et restaurer l'intégrité des zones humides littorales (à titre d'exemple, au sein de la ZSC de la Rivière de Pénerf, différents foyers émergents, d'une surface totale actuelle d'environ 1ha, menacent à court terme environ 800 hectares d'habitats d'intérêt communautaire de transition).

A ce stade de la démarche, compte-tenu des résultats positifs observés à l'issue des saisons de lutte sur la restauration des fonctionnalités écologiques d'habitats communautaires, les enjeux pour l'obtention d'un effet levier définitif dans la gestion territoriale de la problématique baccharis et la capitalisation sur l'ensemble de la démarche mise en œuvre reposent exclusivement sur :

- l'atteinte d'un objectif de maillage du territoire, avec la constitution d'un collectif pérenne pour la totalité des communes concernées.
- le renforcement et la consolidation de la base bénévole intervenant lors des chantiers.
- la finalisation de l'état des lieux cartographique de la connaissance de la répartition territoriale du baccharis.
- la poursuite et le développement des expérimentations sur nouvelles techniques de lutte, en particulier pour pouvoir répondre aux différentes contraintes propres à chaque milieu et conditions stationnaires spécifiques.

La lutte contre l'implantation des espèces nuisibles dont la prolifération peut impacter la santé humaine est aujourd'hui une priorité du ministère chargé de la santé. La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a créé, dans le Code de la santé publique, un nouveau chapitre intitulé « Lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine ».

La Bretagne est pour l'instant une région relativement préservée mais la présence de plusieurs espèces impactantes pour la santé est avérée : Ambrosies, Datura stramoine, Berce du Caucase, raisin d'Amérique.

L'Agence régionale de la santé (ARS) a mis en place, avec l'aide de la FRÉDON Bretagne, un réseau structuré de surveillance et de la lutte reposant sur des référents locaux et intercommunaux. Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan est partie prenante en tant que relais territorial de cette démarche.

Depuis 2018, quelques communes du Parc se sont lancées dans l'inventaire et le recensement des espèces cibles, notamment la *Datura stramoine*. Cette initiative nouvelle est à consolider dans les années à venir, et l'accompagnement des communes dans cette démarche est nécessaire.

Pour accompagner cette démarche, la DREAL Bretagne a octroyé au Parc un soutien financier de 35 000 € en 2020, suivant le plan de financement suivant :

	Montants	Financement	Montants
Indemnisation pour organisation de chantiers bénévoles (essence, petits matériels, collations bénévoles) sur la base de 100 chantiers /an	5 000 €	DREAL Bretagne	35 000 €
Communication : organisation d'événements, édition guide, exposition...	1 500 €	PNRGM	9 000 €
Expérimentation (partenariat Agrocampus Ouest)	/		
Coordination des actions, organisation, cartographie, valorisation : 1 ETP technicien	34 000 €		
Frais de structure (déplacements, repas, matériels, etc.)	3 000 €		
Exportation des EEE à enjeux santé / incinération	500 €		
Total	44 000 €	Total	44 000 €

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical à l'unanimité :

- Approuve le projet de lutte contre les espèces exotiques envahissantes tels que détaillé ci-dessus.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT